



Légué d'une maison à son locataire

Par **ziapitxu**, le **19/05/2009** à **18:15**

Bonjour,

Je viens de me marier sans contrat de mariage. Nous avons un enfant.

J'ai acheté une maison avant mon mariage.

En cas de décès je souhaiterais que le locataire reste dans cette maison, puis au décès du locataire que la maison aille à mon mari et mon fils.

Comment faire ? Combien cela me coûterait-il ?

En vous remerciant pour votre réponse,

Bien cordialement.

S. BUJON